

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [3]

Artikel: France : les employeurs au travail

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les pays...



Photo BIT

d'œuvre d'appoint ou de remplacement en cas d'indisponibilité.

- Les femmes n'y recourent pas beaucoup, pour des raisons financières.
- En outre, la maternité ou la formation ne sont pas toujours admises comme prioritaires dans les raisons donnant droit à remplacement.

Organisation d'agricultrices

FE donne des indications, y compris des adresses, pays par pays, sur les associations d'agricultrices, dont les buts varient de la défense professionnelle à l'entraide ou aux cours ménagers. Ces associations ont, directement ou indirectement, un statut qui

leur permet de participer aux travaux des organismes officiels de l'Europe Verte. Elles ont notamment collaboré aux recherches résumées ci-dessus.

Comment tous ces problèmes se présentent-ils en Suisse ? Les paysannes de chez nous se sentent-elles les oubliées de la promotion féminine ? Quelles sont les revendications pour lesquelles elles se battent ? FS ouvre dès à présent ses colonnes à toutes celles qui souhaitent faire entendre leur voix.

Perle Bugnion-Secretan

* Gratuit, s'adresser : Communautés Européennes, 37-39 rue de Vermont, 1202 Genève.

En bref

France : tête de liste

Simone Veil, le personnage le plus populaire de l'opposition française, sera la tête de liste des partis d'opposition réunis lors des prochaines élections au Parlement européen. Un pas de plus vers un destin national ? S'il est vrai que Simone Veil n'échappe pas à la polarisation droite-gauche qui caractérise la vie politique française, on peut néanmoins affirmer qu'elle est plus capable que les autres politiciens de son bord de mobiliser une sympathie non strictement partisane. Ne dit-on pas d'elle que la gauche lui reproche une chose seulement : de ne pas appartenir à ses propres rangs ?

France : les employeurs au travail

C'est au cours de ce premier trimestre 1984 que devraient entrer en vigueur les dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle des femmes.

Les patrons d'entreprises de plus de 300 salariés devront remettre chaque année au comité d'entreprise ou au délégué du personnel un rapport écrit « sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise ». Ces mêmes dispositions seront applicables aux entreprises de plus de 50 salariés dès 1985. On espère que les entreprises seront ainsi stimulées à prendre des mesures en faveur de l'égalité en matière d'embauche, de promotion, de rémunération, etc.

En tout cas, la direction de Moulinex, région normande, a déjà mis sur pied un plan d'égalisation des chances. Cinquante ouvrières OS recevront une formation professionnelle leur permettant d'accéder au niveau des ouvrières OP (professionnelles).

(Source : Université des Femmes, Chronique 08)

Portugal : avortement

Le Parlement a fait un premier pas sur la voie de la décriminalisation de l'avortement en l'autorisant pour des raisons médicales ou en cas de viol. Le vote a été acquis par 132 voix contre 102 et 1 abstention. Une proposition du parti communiste demandant la libération complète a été rejetée par 128 voix contre 44 et 63 abstentions.

Liechtenstein : et de 6 !

Une sixième commune, sur onze, vient d'introduire le suffrage féminin, par 272 oui contre 267 non. Si serré soit-il, ce vote est important à la veille de nouvelles discussions au Parlement et peut-être d'une votation populaire.